

Madame Ursula von der Leyen
Présidente de la Commission Européenne
Rue de la Loi, Wetstraat 200,
1049 Bruxelles, Belgique

À l'attention de Mme Ursula von der Leyen

Présidente de la Commission européenne

Madame la Présidente,

Face à la grave situation du secteur de la pêche dans l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée et à l'impact irréversible que cela a sur l'ensemble de la Méditerranée nord-occidentale ainsi que sur l'économie et la souveraineté alimentaire de l'Union européenne, nous nous adressons à vous afin de solliciter une action ferme et immédiate de la Commission européenne.

Les trois régions membres de l'Eurorégion (Baléares, Occitanie et Catalogne) ont en commun leur profonde relation avec l'activité de la pêche. Notre flotte côtière est de petite taille, ancrée territorialement dans les communes littorales gérée par de microentreprises familiales, travaillant très majoritairement à la journée locales (marée inférieure à 12 heures) et fournissant un produit frais commercialisé quotidiennement sur le marché local. Cette réalité de la pêche artisanale de Méditerranée n'est pas prise en compte dans la Politique commune de la pêche, qui assimile notre flotte chalutière à une flotte industrielle, sans considérer les spécificités et les besoins de la Méditerranée, ce qui s'est traduit par l'application du Règlement établissant le plan pluriannuel pour les pêcheries démersales de la Méditerranée nord-occidentale (MAP).

Les administrations régionales, le secteur scientifique et le secteur de la pêche sont conscients de l'importance de garantir la durabilité environnementale des zones de pêche méditerranéennes, et nos politiques des dernières années ont été orientées vers cet objectif.

Le secteur de la pêche de l'Eurorégion a supporté, au cours de ces cinq années d'application du MAP, des mesures très lourdes visant à garantir le rendement maximal durable (réduction de la flotte, réduction du nombre de jours de pêche, établissement de plus de deux mois de périodes de repos biologique, fermeture spatio-temporelle de zones de pêche, installation de panneaux volants pour réduire l'impact sur les fonds marins, augmentation de la sélectivité des mailles sur l'ensemble de la flotte, etc.). Malgré ces mesures et le constat scientifique d'une récupération des stocks halieutiques, les possibilités de pêche actuelles de notre flotte ne permettent pas d'assurer une activité économique et professionnelle viable.

Cette situation est insoutenable tant sur le plan entrepreneurial que social, et entraîne une perte d'entreprises (20 % de la flotte au cours des cinq dernières années), de travailleurs (25 % sur la même période), la précarisation de l'ensemble du secteur, la fragilisation des prud'homies de pêcheurs et un impact sur l'économie ainsi que sur l'approvisionnement en produits de pêche locaux dans nos marchés.

L'état des populations halieutiques concernées par le MAP dans l'Eurorégion s'est pourtant nettement amélioré ces dernières années. Toutefois, les mesures drastiques de réductions de l'effort de pêche appliquées, montrent que les efforts réalisés par le secteur n'ont pas été pris en considération, pas plus que l'impact socio-économique, ni les paramètres externes influant sur l'état des ressources (facteurs biologiques, impact du changement climatique sur la température de l'eau et autres paramètres), ni la nécessaire adaptation à une pêche mixte en Méditerranée. Nous avons déjà signalé à la DG MARE la nécessité d'évaluer l'usage de modèles alternatifs d'évaluation des stocks (déjà acceptés pour l'avis officiel dans d'autres zones) tels que préconisés par les experts scientifiques. Nous vous transmettons notre inquiétude quant au retard des données utilisées dans l'évaluation des possibilités de pêche qui, dans le cas de la Méditerranée, incluent encore des données de 2022, ce qui affecte négativement le secteur.

Les mesures drastiques de réduction de l'effort de pêche appliquées dans le MAP provoquent des changements sociaux et structurels dans le secteur, qui s'éloignent de la réalité sociale, territoriale et économique des communautés de pêcheurs de notre Eurorégion. Pour éviter cette transformation, contraire à notre modèle social et territorial, nous avons demandé l'adoption de modifications dans le règlement MAP, notamment la suppression de la distinction entre zones de pêche côtières et zones de pêche profonde ainsi que la limitation des débarquements de la crevette rouge. Ces réformes sont indispensables afin de préserver le caractère local mixte de la pêche et de garantir la viabilité économique et sociale des entreprises et des travailleurs de la mer, ainsi que l'équilibre territorial des communautés.

Selon nous, l'application actuelle des mesures de gestion du MAP ne respecte pas l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (C-330/22, 2024), qui impose que la Politique commune de la pêche (PCP) garantisse des activités de pêche et d'aquaculture durables sur le long terme, et qu'elles soient gérées de manière cohérente avec les objectifs de rentabilité économique, sociale et en matière d'emploi, tout en contribuant à la disponibilité de denrées alimentaires. Il est urgent d'agir rapidement pour restaurer la sécurité et la confiance nécessaires afin de garantir le maintien du secteur, la souveraineté alimentaire et de favoriser le renouvellement générationnel. À défaut, nous serons confrontés à court terme à des conséquences irréversibles sur les plans biologique, économique et social.

D'autre part, nous avons accueilli avec inquiétude la proposition de la Commission concernant les fonds post-2027. En tant que territoires méditerranéens, nous considérons nécessaire de maintenir et de renforcer les instruments sectoriels de développement rural et

de la pêche. Nous estimons que la proposition actuelle compromet la réalisation des objectifs et des défis de notre Eurorégion dans ce domaine (renouvellement générationnel, modernisation et décarbonation de la flotte, développement des communautés rurales et de pêche, lutte contre le changement climatique, conservation des océans, etc.).

Nous nous adressons à vous pour réaffirmer notre engagement ferme à collaborer avec les États membres et la Commission européenne en vue de garantir la durabilité environnementale, économique et sociale de la pêche, et implorons une action urgente et déterminée de la Commission, en particulier du commissaire à la pêche et aux océans et du commissaire à la Méditerranée, afin de garantir l'avenir de la pêche, de nos pêcheurs, de nos communautés côtières et de notre Eurorégion.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Margalida Prohens

Présidente du Gouvernement des Iles Baléares

Présidente de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée